



MUNICIPALITÉ DE SAINT-STANISLAS-DE-KOSTKA

A V I S P U B L I C

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 443-2024 modifiant : Les règlements 333-2018, 249-2011 et 151-2002

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, Éric Beaulieu, directeur général et greffier-trésorier.

QUE lors de la séance ordinaire tenue le 13 février 2024, le conseil a adopté par résolution le règlement 443-2024,

QUE le règlement 443-2024 est entré en vigueur conformément à la loi, le 14 février 2024;

Ce règlement peut être consulté, durant les heures d'ouverture, au bureau de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka.

Donné à Saint-Stanislas-de-Kostka, ce 14 février 2024



Eric Beaulieu
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Éric Beaulieu, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié, le 14 février 2024, l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'endroit suivant à Saint-Stanislas-de-Kostka:

Centre municipal et Bibliothèque Maxime-Raymond
et en déposant cet avis sur le site internet de la Municipalité.
EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 14 février 2024.



Eric Beaulieu
Directeur général et greffier-trésorier